



**Syndicat Intercommunal des Eaux
du Val de l'Ognon**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 03 FEVRIER 2009

Elus présents : Mme Simone ANDRE, M Bernard ALLARD, M Raymond BALLOT, M Pierre BARBIER, M Daniel BELIARD, M Jacques BRAVO, M Claude CORDIER, M Thierry DECOSTERD, M André GAUTHIER, M Bernard GLORIEUX, M Constant JACQUET, M Claude MAIRE, M Daniel MEYER

Autres présents: M Didier ROLLET

1. Marché à bons de commandes 2009, 2010 et 2011

La consultation concernant ce marché a été lancée en procédure négociée. L'examen des candidatures a eu lieu par la commission d'appel d'offres le 12 janvier 2009. Elle examinera les offres le 11 février.

Un grand nombre d'entreprises ont postulé.

Il est rappelé que ce marché est à tranche de 500 000 euros maximum par an et permettra au syndicat d'être plus réactif sur les nouveaux travaux en début d'année.

Le bureau autorise le président à signer le marché, après attribution par la commission d'appel d'offres.

2. Programme de travaux.

M. Daniel Béliard a présenté l'état d'avancement des travaux :

- Moncley : raccordement terminé ce jour
- Audeux : terminés
- Vertière : raccordement cette semaine
- Franois : raccordement semaine prochaine

Les prochains chantiers sont la traversée de Lantenne, chemin du reteu à Chemaudin, renforcement de la conduite d'amenée à la ZAC de l'Echange à Chemaudin et la traversée de Montagney.

Par ailleurs, les travaux du programme 2009 sont à l'étude.

3. Point budgétaire.

Le compte administratif a été présenté par le président. Le résultat de clôture sur les deux sections à fin 2008, après avoir intégrés les restes à réaliser est en déficit de 284.46 euros.

Ce chiffre est à relativiser car le syndicat attend toujours réponse du Conseil Général du Doubs sur le dossier de subvention concernant le programme 2008, sur lequel une aide de 400 000 euros est attendue et n'a pas pu être intégrée dans les restes à réaliser.

Il est rappelé que le syndicat a déposé son dossier complet en août 2008 et depuis, malgré les différentes relances, il n'y a pas de réponse officielle du Conseil Général du Doubs à ce jour.

Quant au budget primitif 2009, il est en cours de préparation et fera l'objet de la prochaine réunion de bureau.

L'incertitude concernant les subventions ne facilite pas l'orientation des investissements.

4. Redevance prélèvement.

Le 9^{ème} programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse a pour ambition de contribuer aux objectifs de la directive cadre européenne, en particulier atteindre le bon état des eaux d'ici 2015.

Il s'appuie sur les nouvelles dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, promulguée le 30 décembre 2006, qui, en particulier modifient à compter du premier janvier 2008 les redevances perçues par les agences de l'eau en vue d'une meilleure efficacité.

L'assiette est désormais calculée de la même manière pour toutes les Agences de l'eau. Elle est égale au volume prélevé dans le milieu naturel uniquement.

Des taux différenciés selon les usages de l'eau ou les territoires s'appliquent à cette assiette.

Ainsi pour le syndicat des Eaux du Val de l'Ognon, le taux est de 0.042 euro par mètre cube d'eau pompée. Elle était de 0.030 euro par m³ l'année dernière. Etant donné qu'il y a une différence entre le volume pompée et le volume facturé, le taux appliqué sur la facture des abonnés est plus élevé que celui de l'agence de l'eau.

Actuellement il est de 0.03147 euro par m³, selon une délibération de 2004.

Il est proposé désormais de la répercuter en totalité sur les factures d'eau, ce qui représenterait une somme de 0.055 euro par m³ pour 2009. Un calcul définitif sera réalisé pour l'assemblée générale.

Il est rappelé que la somme en jeu pour le syndicat est de plus de 70 000 euros (collectée pour l'Agence de l'Eau).

Par ailleurs, toujours dans l'esprit de cette nouvelle loi sur l'eau, et par anticipation d'une baisse des aides du conseil général du Doubs, une réflexion sur la modification des tranches de facturation a été lancée.

En effet, la nouvelle loi sur l'eau inscrit le tarif dégressif comme une exception et incite, voire contraint dans certaines zones les collectivités à appliquer un tarif unique, sans tranches dégressives.

Une proposition sera faite en assemblée générale pour la modification des tranches, à savoir un prix de 1.06 euro par m³ jusqu'à 250 m³ consommés et de 0.85 pour ceux au dessus de ce volume.

Cette modification pourrait augmenter les recettes de 50 000 euros par an. A débattre.

5. Aménagement des ateliers et bâtiments pour les agents

Une étude avant projet pour la réhabilitation de vestiaires et salle de réunion des agents techniques, ainsi que les ateliers a été réalisée par le syndicat. Les travaux sont estimés à 120 000 euros H.T.

Une consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée. Un dossier d'aide au titre de la DGE sera déposé en préfecture.

6. ISO 14001.

Le projet est en cours suite aux formations de M. Barbier et de Mme Rigda. Cette dernière sera affectée pleinement à cette tâche, dès le retour de Mme Bouchaton, le 1^{er} Mars.

7. Diverses informations.

Le syndicat a relancé le dossier de la pollution du puits P2 de Saint Vit auprès du procureur de la république.

Le Syndicat avait relancé la DRIRE concernant le CET de Corcelles Ferrières en demandant un suivi plus poussé par des analyses en aval des installations et que toutes les précautions soient prises pour s'assurer de la non pollution de la nappe et des ruisseaux.

Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas de réponse.

Les services administratifs du syndicat ont mis en place la transmission dématérialisée des délibérations à la préfecture.

8. Diverses délibérations.

Elles concernent divers remboursements suite à mutations, un changement de TVA sur un devis, des remises suite à des fuites.